

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 OCTOBRE 2017

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : CONTRAT DE DELEGATION RENOUELE AVEC VEOLIA

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un contrat avec la société VEOLIA pour la délégation du service public d'eau potable de la Commune. Ce contrat débutera le 1^{er} janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2027

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- MODIFICATION DES STATUTS AU 1/01/2018

Le Conseil municipal a validé la proposition de modification des statuts de la CCPA qui répond à plusieurs objectifs : La mise en conformité avec la nouvelle compétence GEMAPI obligatoire au 01/01/2018, l'adaptation en conséquence de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la réécriture de certaines compétences conformément au CGCT, le transfert de la compétence « création et gestion des maisons de services au public »

- RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la CLECT et entérine le montant de l'Attribution de Compensation fixé par ce rapport et qui s'élève à 289 886.08 € pour la Commune

- ADHESION AU SYNDICAT DE LA RIVIERE D'AIN

Suite à la loi NOTre et la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui devient intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018, le conseil municipal donne un avis favorable à la CCPA pour son adhésion au nouveau syndicat de la rivière d'Ain et ses affluents

SIABVA : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal a accepté la réduction des compétences du SIABVA par l'abandon du bloc " contrat de rivières et gestion des cours d'eau ". Le SIABVA ne gèrera plus que le SPANC (service assainissement non collectif)

CENTRE NAUTIQUE BUGEY COTIERE

Le Conseil Municipal a décidé de conclure une convention avec le syndicat mixte pour financer l'utilisation des équipements par les habitants de la Commune. La participation de la Commune s'élève à 12 296.55 € pour 2017

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le Conseil Municipal a donné son accord pour participer aux frais de fonctionnement du Réseau d'Assistants Maternels intercommunal qui sera basé à Torcieu, conformément à la convention intercommunale signée lors de la dissolution de la CCVA

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer l'indemnité de conseils au taux de 100 % à Monsieur le Receveur Municipal d'Ambérieu

RAPPORT DES COMMISSIONS TRAVAUX/SECURITE & ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions des commissions communales pour la gestion de certains dossiers : vitesse des véhicules rue Neuve (pose d'un radar pédagogique et limitation de circulation à 30 km/h), déplacement des limites d'agglomération Route d'Hauteville pour limitation de la vitesse à 50 km/h, propreté du Parking Rue de la Gare (fermeture du passage pour éviter les dépôts sauvages), projet d'acquisition d'un matériel de débroussaillage

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.